

Atelier 6 - Synthèse

Adaptation des cultures professionnelles et des modes de faire

On ne peut pas dire que la vision qu'ont les élus, les milieux professionnels, les concepteurs et, a fortiori, le grand public, des aménageurs soit précise. Ceux-ci doivent donc s'ouvrir davantage au monde environnant en s'adossant à leur métier de base : la valorisation des territoires.

Comme le rappellent les deux animateurs – Jean-Luc Poidevin, directeur de l'aménagement opérationnel à l'Epad et nouveau président du Club Ville Aménagement, et Alain Bourdin, professeur à l'Institut Français d'Urbanisme – le thème de cet atelier est à la fois original et peu habituel dans la mesure où il touche aux comportements des acteurs – les aménageurs en l'occurrence – et à leur compréhension de l'environnement politique, économique et urbain. Pour dresser le décor, les résultats de deux enquêtes sont présentés à une assistance très participative. La première a été réalisée auprès de personnes ne faisant pas partie de la “ famille ” des aménageurs. La seconde auprès de directeurs de sociétés d'économie mixte et d'établissements publics : Serm, SADM (groupe RATP), Epamarne-Epafrance, service de l'aménagement du centre-ville de Boulogne-Billancourt, Epida et Semapa.

Un monde flou, flou, flou !

Il ressort de la première enquête présentée par Nadia Rochette, de l'École nationale des ponts et chaussées, que les non aménageurs ont une vision plutôt floue, pour ne pas dire plus, du métier d'aménageur. Les représentants de la société civile et les journalistes ont même une vision négative de cette profession, une personne interviewée n'hésitant pas à parler de la “ désorganisation ” de cette branche mal définie. Une autre parlant même de l'incapacité des acteurs de l'aménagement à mener des opérations de concertation avec les habitants du quartier concerné par un projet.

Les résultats de la seconde étude réalisée par une consultante de la région nantaise, Sophie Bretesche, ne sont guère plus réjouissants puisqu'ils montrent que les établissements publics passés au crible doivent plutôt être rangés dans la catégorie des “ entreprises bureaucratiques ouvertes ” alors que les SEM peuvent bénéficier du label “ entreprises modernisées ”.

Concrètement, cela veut dire que la première catégorie de structures d'aménagement a du mal à évoluer, les personnels étant trop arc-boutés sur leurs statuts ou leurs fonctions. Par contre, dans les entreprises “ modernisées ”, le personnel semble à la fois plus polyvalent et beaucoup plus désireux de travailler en équipes pluridisciplinaires.

Un “ modèle ” difficilement reproductible

Joël Batteux, le maire de Saint-Nazaire, qui donne à tout le monde envie d'aller voir de plus près son projet ville-port et la transformation de l'ancienne base sous-marine allemande, explique la manière dont la ville fonctionne, en particulier la séparation très nette entre l'opérationnel et le conceptuel. “ *La délégation au développement de la région saint-nazairienne est composée presque exclusivement de contractuels – architectes, urbanistes, sociologues, etc. – afin que cette structure puisse demeurer créative et jouer son rôle de force de proposition* ”, affirme notamment le Premier magistrat du grand port de Loire-Atlantique. Dont l'expérience semble difficilement reproductible, comme le remarquent plusieurs intervenants. Responsable de l'aménagement à la Cité internationale de Lyon – une structure légère de 3, 5 personnes – Éric Bazard avoue : “ *je ne suis sûr que de deux choses : je fais de la maîtrise d'ouvrage du vide et je dispose d'un droit d'interpellation auprès de tous les acteurs qui*

interviennent sur ce site ”.

Le “ *nouvel aménageur* ” va-t-il se recentrer sur son métier ?

Comment faire, à l'avenir, pour que les aménageurs soient mieux identifiés et perçus d'une manière plus favorable par l'ensemble de la société tout en menant à bien des projets à la fois de longue durée et à la complexité accrue ? A cette question, Jean-Louis Berthet, directeur général des services techniques de la ville de Rennes, répond en dressant un “ portrait robot ” du “ *nouvel aménageur* ”. Un portrait ambitieux dans la mesure où l'aménageur “ *doit savoir intégrer à la fois la vie quotidienne, le moyen terme, la durée ; en outre, il doit savoir également simplifier des problèmes souvent très complexes* ”. Le représentant de Rennes ajoute : “ *coordonner, assembler, négocier, communiquer, etc. doivent aussi faire partie de son lot quotidien* ”.

Pour sa part, Jean-Louis Subileau, directeur général de la SEM Euralille, affirme : “ *La fonction d'aménageur existe. Il faut absolument le faire savoir. En outre, l'aménageur, qui a perdu le sens du projet, devrait se recentrer sur son métier de base : la valorisation des territoires* ”. Un changement qui devrait être bien perçu par tous tant est grande l'attente de l'ensemble des acteurs de la ville.